



ancienneté concernant le csp

Par **MARACANA64**, le **06/07/2025** à **17:16**

Bonjour,

dans le cadre d'un licenciement économique, j'ai accepté le CSP pensant pouvoir **bénéficier des conditions liées à l'ancienneté de plus d'un an.**

En effet j'ai bénéficié de cette ancienneté dans le cadre de plusieurs contrats successifs au sein de la meme société (figurant sur fiche de paie)

Aujourd'hui France travail ne me considère pas comme ayant droit à ces conditions particulières avec fatalement une différence sur le pourcentage du calcul d'indemnisation.

Mon employeur dit qu'il a fait le nécessaire dans l'envoi des documents et France travail sur la non valeur des contrats successifs.

Dans le cas ou France travail a raison, puis je mettre en demeure mon ancien employeur pour insuffisance et négligence .

Vous remerciant par avance de votre retour. cordialement